

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024 – 9h45

Compte-rendu

Étaient présent.e.s :

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Martin BIDOU
- Stephen BONATO
- Eva BRUCATO
- Paul-Marie CLARET
- Frédérique DUPERRET
- Stéphanie JAUNAY
- Sylvie LARROQUE
- Stéphane LIBS
- Natacha MAXIN
- Alix MENARD
- Pascal ROBIN

Étaient excusé.e.s :

- Sylvain CLOCHARD pouvoir à Frédérique DUPERRET
- Elise MIGNOT pouvoir à Frédérique DUPERRET

Y assistaient :

- Béatrice BOURSIER
- Virginie DEMARS
- Romane PÉRISSÉ

14 administrateur.ice.s sur 14 présent.e.s ou représenté.e.s.

1. Validation du compte-rendu du 09/10/2024

Le compte rendu de la réunion du 9 octobre 2024 est validé à l'unanimité.

2. Classement Art & Essai

La nouvelle plateforme de dépôt des dossiers Art et Essai a rencontré de nombreux problèmes à son ouverture, qui ont été remontés par des courriers du SCARE et de l'AFCAE. Le CNC a donc décidé d'une prolongation pour le dépôt des dossiers jusqu'au 18 novembre, qui sera probablement étendue ultérieurement.

Outre les problèmes techniques, la plateforme est beaucoup moins ergonomique que la précédente : chaque animation doit être rentrée une à une, au lieu de pouvoir faire un copié collé ou une remontée automatique. Le SCARE déplore ne pas avoir été consulté en amont pour la mise en place de cette plateforme, car le travail réalisé depuis deux ans sur le portail et la remontée automatique des événements aurait pu servir pour faciliter le travail des exploitant.e.s. Il faudra organiser une réunion avec le CNC après la clôture des dossiers pour parler plus en détails de la plateforme.

Plusieurs critères du nouveau système de notation posent problème :

SCARE – 61, rue de l'Arcade – 75008 Paris – Tél : +33 (0)1 85 08 38 80 – Fax + 33 (0)9 72 46 92 05
contact@scare.fr - www.scare.fr Siret 308 378 983 00057 – Code APE 9411Z

- Critère du public empêché : les animations pour l'accès du public empêché n'inclut que les personnes physiquement empêchées de se déplacer au cinéma : prisonnier.e.s, personnes hospitalisées, personnes très âgées... Et n'inclut pas les publics du champ social, traditionnellement considérés comme public empêché. Les critères sont très restrictifs, concernent en réalité peu de cinémas et diffèrent selon les dispositifs régionaux mis en place (comme Passeurs d'images dans le Grand Est).
- Le critère des ciné-clubs est quant à lui trop vague, sans définition réelle.
- Enfin, l'inclusion des films non Art et Essai dans l'action pour le public 15/25 ans pose un vrai problème et va à contre sens du travail de l'Art et Essai

Les administrateur.rice.s membres des commissions régionales vont organiser une réunion pour se mettre d'accord sur la ligne à adopter dans la qualification des dossiers, et pour faire une liste des anomalies déjà repérées.

Il faudra également faire un bilan de la réforme après les commissions, pour voir si les critères sont adéquats : par exemple, en prenant les salles de catégorie A et B à 40 points avant la réforme comme étalon et voir si elles retrouvent une note équivalente (au dessus de 18/20)

3. Réunion du Collège de recommandation

Une réunion du collège de recommandation Art et Essai a lieu le 6 novembre au soir. Un certain nombre des membres trouve que d'énormes anomalies perdurent, principalement la pré-recommandation des films sélectionnés en festivals, et l'embargo que font certains distributeurs sur leurs films pour bloquer la recommandation. L'Amour Ouf en est un exemple manifeste : le film a été officiellement non-recommandé trois semaines après sa sortie, car StudioCanal refusait de le mettre sur la plateforme avant sa sortie.

Chaque semaine, de nombreux films sont également en attente car le quorum n'est pas atteint ; les membres ne voient donc pas assez de films, ou il n'y a pas assez de membres.

Ces problèmes vont être soulevés par Christine Beauchemin-Flot lors de la réunion. Le DIRE va faire une demande officielle des règles qui président à la recommandation dans la convention entre le CNC et l'AFCAE sur l'organisation du collège et des votes, et proposent au SCARE de faire de même.

4. Prochaine AG 2025

La prochaine AG du SCARE est prévue en juin 2025 et s'insèrera dans les Rencontres du Cinéma Indépendant du SDI, en partenariat avec le DIRE. Le but est de créer un moment d'échanges avec les distributeur.rice.s indépendant.e.s et éventuellement les producteur.rice.s, avec des débats, tables rondes, discussions avec les institutions, et d'attirer plus d'exploitant.e.s avec des films un peu plus porteurs.

Le SDI et le DIRE doivent se parler pour trouver un équilibre dans les films proposés. Le SDI souhaite conserver une fenêtre d'exposition principalement pour leurs films, car les exploitant.e.s ont moins l'occasion de les voir en prévisionnement, mais le DIRE aimeraient y trouver sa place et leurs films sont souvent plus attractifs en prévisionnement.

Il est préférable de bloquer la date de notre AG et de leur laisser la main pour la programmation, avec éventuellement un film choisi par les administrateur.rice.s du SCARE pour clore l'AG.

5. Point sur les médiations

Plusieurs salles Art et Essai de grandes villes ont fait appel à une médiation pour obtenir une copie de l'Amour Ouf, dont la sortie était orientée uniquement circuits. Seul le Star de Strasbourg a réussi à obtenir une multiplication de copies, pour reconnaître le travail sur les 15/25 ans fait tout au long de l'année. Plusieurs salles ont également fait recours sur Monsieur Aznavour et l'ont obtenu.

Le SCARE a réaffirmé sa position auprès de la médiatrice, pour dénoncer les pratiques des distributeur.rice.s qui discriminent systématiquement les salles Art et Essai pendant leur plan de sortie, sans tenir compte des spécificités locales.

Ces deux films sont non recommandés Art et Essai ; aussi, certain.e.s administrateur.rice.s posent la question de si le SCARE devrait accompagner ses adhérents sur ce genre de médiation, ou ne défendre que les films recommandés. La défense systématique des adhérent.e.s quel que soit le film est votée à une majorité de 10 voix contre 4.

Un autre sujet à soulever auprès de la Médiatrice est le durcissement des conditions de certain.e.s distributeur.rice.s, notamment Warner pour Leurs Enfants après eux, qui demandent un nombre de séances et une tenue impossible à assurer pour les salles, créant une exclusion de fait des salles indépendantes. Il sera aussi demandé un raccourcissement des délais d'injonction, aujourd'hui fixés à 10 jours, qui sont souvent trop tardifs pour les salles pour prévoir une sortie nationale. Le SDI s'était précédemment opposé à cette demande, car leurs petites équipes ne pourraient pas agir dans ces délais.

6. Education à l'image

La plateforme Deux, qui doit désormais équiper toutes les salles inscrites aux dispositifs d'éducation à l'image, rencontre de nombreux problèmes, notamment au niveau du stockage et de la réception des KDM. Les box sont en rupture de stock, et le support est en sous-effectif pour répondre à toutes les demandes. Le SCARE va adresser un courrier au CNC à ce sujet.

Les dispositifs font face à de nombreuses menaces, et certains cinémas voient peu à peu la participation des établissements baisser, même si elle parvient à se maintenir dans certaines régions.

Les exploitant.e.s craignent également le rôle que va jouer la part collective du Pass Culture dans la désaffection des professeur.e.s. En effet, son utilisation est moins contraignante que les dispositifs : le choix du film est libre, il n'y a pas de formation nécessaire pour présenter le film, et l'établissement n'a rien à payer. Cependant, cela rend tout le public scolaire dépendant du Pass Culture, et le jour où il disparaît, le public scolaire disparaîtra aussi.

7. Reprise Quinzaine des Cinéastes

Le SCARE est partenaire de la Quinzaine en salles depuis l'édition 2023. Julien Rejl, délégué général de la Quinzaine des Cinéastes, n'a pas encore contacté les salles participantes pour l'édition 2025 et va possiblement revoir la formule. Les salles participantes déplorent une manifestation qui n'arrive pas à trouver son public en dehors de certains films porteurs, et plusieurs hésitent à renouveler leur participation.

Un rendez-vous va être pris en novembre pour reposer les conditions du partenariat, et il sera soumis au vote au CA de décembre.

8. Questions diverses

- Formations écologie du CNC

La formation sur l'écologie pour les salles de cinéma du CNC, opérée par CInéo et l'ADRC, a eu sa première session le 5 novembre à Chatellerault. L'intervention de la formatrice est intéressante, même si elle ne s'adresse pas à toutes les typologies de salles, car principalement axée autour de la gestion des déchets de confiserie, de la consommation d'énergie et du décret tertiaire. Elle a pu permettre aux salles d'initier une réflexion sur des initiatives à mettre en place dans leur cinéma, par exemple sur la mobilité des spectateur.rice.s.

- Tour de table sur les tarifs des cinémas

Les tarifs des indépendants sont remis en cause par les distributeur.rice.s et les circuits car trop bas : les premiers ne veulent plus y placer de copies, et les seconds accusent de concurrence déloyale. Les indépendants voient quant à eux leurs charges augmenter ; les salles ont donc intérêt à augmenter leurs tarifs. Un tour de table est fait auprès des administrateur.rice.s pour connaître la tendance des tarifs dans chacun de leurs cinémas.

La plupart des cinémas a augmenté leurs tarifs ou compte les augmenter en 2024 après les avoir déjà augmentés en 2023. Les tarifs pleins sont entre 7 et 12€ selon la typologie des villes, et le prix moyen est entre 5 et 6€. Un rapide tour de table montre que lors des précédentes augmentations, le public s'est généralement montré très compréhensif, très peu de cinémas ont eu des remarques, et les augmentations des taux pleins ont souvent eu pour conséquence une augmentation des ventes de cartes d'abonnements.

Il est nécessaire d'avoir une discussion avec les adhérents sur ce sujet, pour favoriser l'augmentation des tarifs pour faire face à la conjoncture économique difficile, et faire rentrer de la trésorerie quand elle ne peut pas être compensée par des recettes annexes de pub ou de confiserie.

- Communication envers les adhérent.e.s

Le rapport d'activité annuel à l'occasion de l'AG n'est pas suffisant pour communiquer les actions du SCARE auprès des adhérent.e.s. Les administrateur.rice.s expriment l'envie d'étoffer la communication, en développant

sur les rendez-vous et les positions défendues, avec un édito rédigé bimensuellement. Cela pourra faciliter la discussion avec les adhérent.e.s sur les sujets politiques.

La séance est levée à 14h.